

# Vous faites partie d'une zone d'expérimentation 'apport volontaire'

La CCCE va installer, en collaboration avec la commune, des points d'apport volontaire afin que chacun puisse y apporter ses biodéchets alimentaires. Les déchets seront collectés et valorisés dans une installation de compostage.

## 1. Matériel fourni par la CCCE



**Déposés devant votre habitation  
entre le 01/02/24 et le 05/02/2024**

Pour stocker vos biodéchets dans la cuisine en attendant de les apporter à un point d'apport volontaire :

- Un bioseau
- Des sacs Kraft : seuls ceux-ci peuvent être utilisés et en aucun cas d'autres sacs que ceux fournis, même identifiés « biodégradables » ou « compostables » ne seront collectés.

*(Les sacs ont pour fonction de moins salir le matériel et donc de vous faciliter son nettoyage)*

## 2. Les consignes de tri des biodéchets

Cette nouvelle collecte concerne **tous les déchets alimentaires** issus de votre cuisine :

- **Déchets de préparation de repas** : épluchures de fruits et légumes, coques et coquilles, os...
- **Aliments plus consommables** : fruits et légumes abimés, aliments périmés, marc de café, sachets de thé...
- **Déchets de table** : restes de repas, pain...
- Viandes, poissons et produits de la mer, laitages...
- Essuies-tout et mouchoirs blancs (non souillés par des produits chimiques)

**Déchets interdits** : emballages, déchets verts du jardin, cendres, litières, capsules en aluminium...



## 3. Les points d'apport volontaire

**9 points d'apports volontaires vont être installés sur votre secteur :**

- à l'entrée de la commune à côté des conteneurs verres et papiers
- au croisement rue Pasteur / rue du Vert Coteau
- au croisement rue De Gaulle / impasse Mozart
- rue de la forêt, derrière le cimetière
- à l'entrée de la rue de la mairie
- en face du 16, rue principale
- à côté du 7, rue de l'équerre
- entre le 45 et 47, rue principale
- au croisement rue principale / chemin de Molvange

*L'accès y est libre, comme pour les conteneurs papiers et verre. Ils seront collectés une fois par semaine.*



Vous souhaitez composter chez vous ? La CCCE fournit gratuitement le composteur !  
Vous souhaitez composter entre voisins au sein de votre immeuble ?  
La CCCE fournit le matériel et vous accompagne !  
Des composteurs partagés, ouverts à tous, vont être installés rue de la côte et face au 14 rue de la Chapelle.  
Le manuel joint récapitule les règles d'utilisations pour un bon fonctionnement !